

se répandent par les mauvais livres et les mauvais journaux, nous serons obligés de vendre au prix coûtant ; peut-être même de donner en grosse quantité des tracts d'apologétique et de propagande que nous devrons faire imprimer.

Il y a aussi le bulletin de la Fédération dont la publication ne peut pas être indéfiniment retardée. Tout ceci demande de l'argent.

Comment pourrons-nous nous en procurer ?

Nos sources de revenus, sans compter les offrandes individuelles qui seront toujours reçues avec gratitude, sont au nombre de trois.

Elles sont énumérées à l'article 12 de nos règlements que je demande la permission de vous lire :

"Art. XII. *Finances*.—La caisse régionale mise au service des Ligues fédérées, se compose de la Contribution annuelle de \$5.00 versée par chaque Ligue, ainsi que des Cotisations versées par les membres honoraires de la Fédération, ou recueillies par le Comité des Dames patronesses.

"Cette caisse servira :

"1. A couvrir les frais d'administration de la Fédération.

"2. A couvrir les frais de propagande, revue ou bulletin, tracts, circulaires, etc.

"3. A fonder une Bibliothèque sociale circulante, etc."

A propos de la contribution annuelle des ligues locales, on me prie de rappeler au Bureau de direction de chaque ligue, que cette contribution devrait autant que possible, être payée avant le premier janvier prochain.